

COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/08/2013

* * * * *

Le 29 Août 2013, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à la Salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame VIAUD Anne-Marie Maire.

Présents : Mme VIAUD Anne-Marie, Maire, Mme PEREIRA Marie Manuela,
MM : GAUDIN Jean-Pierre, GEFFRAY Jérôme, GEORGE François, LEFÈVRE Guy

Excusés ayant donné procuration :

Mme PETAY Jocelyne, à Mme VIAUD Anne-Marie,

MM : DUVILERS Christophe à Mme PEREIRA Marie Manuela, FLEUR Dany à M. LEFÈVRE Guy,

Excusé : M. DEHAEN Dominique

Secrétaire de séance: Mme PEREIRA Marie Manuela

Le compte-rendu du précédent conseil municipal du 11 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour la demande de la Direction des Finances concernant l'assujettissement à la taxe d'habitation, les logements vacants. Cette proposition est acceptée à l'unanimité

* * * * *

1. REPRISE DE LA DÉLIBÉRATION DU 28 SEPTEMBRE 2006 : ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS DEVENUS VACANTS À LA TAXE D'HABITATION.

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité

Madame le Maire rappelle que par délibération du 28 septembre 2006, la commune avait institué l'assujettissement à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans.

L'article 106 de la loi de finances pour 2013 a modifié la durée de vacance nécessaire pour assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. Ainsi à compter des impositions dues au titre de 2013, les logements vacants peuvent être assujettis à la taxe d'habitation lorsqu'ils sont vacants depuis plus de deux ans au lieu de cinq précédemment.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation,

Charge Madame le Maire, de notifier cette décision aux services préfectoraux

1. TRAVAUX PREMIER ÉTAGE MAIRIE : ISOLATION ET RÉHABILITATION

Madame le Maire présente les résultats de l'ouverture des plis qui a eu lieu le 5 août 2013. Les propositions des entreprises ont été analysées par le Maître d'œuvre et le conseil est invité à en prendre connaissance pour valider les entreprises les mieux disantes.

L'analyse des offres donne :

Lot n° 1 – Menuiseries extérieures

- Entreprise PARENT : 6 520,00 €
- Entreprise SOGUEBOIS : 5 836,53 €

Lot n° 2 - Menuiseries intérieures

- Entreprise PARENT : 6 552,00 €
- Entreprise SOGUEBOIS : 4 485,56 €

Lot n° 3 – plâtrerie – plafond – isolation

- Entreprise CHARPENTIER : 11 715,00 €
- Entreprise SIONNEAU : 13 504,90 €

Lot n° 4 – électricité

- Entreprise FLORANCE : 5 729,62 €
- Entreprise MÉNAGE : 5 372,34 €
- Entreprise GO ELEC : 8 058,15

Lot n° 5 – chauffage

- Entreprise CHABAULT : 1 797,50 €

Lot n° 6 – peinture

- Entreprise HAUDRY PROUST : 6 032,90 €

Le conseil Municipal, après avoir étudié les dossiers et les conclusions de la commission d'appel d'offres, et entendu le rapport de Madame le Maire, décide à l'unanimité des membres présents de confier les travaux du 1^{er} étage mairie aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 – Menuiseries extérieures

- Entreprise SOGUEBOIS : 5 836,53 € HT - 6 980,49 € TTC

Lot n° 2 - Menuiseries intérieures

- Entreprise SOGUEBOIS : 4 485,56 € HT – 5 364,73 € TTC

Lot n° 3 – plâtrerie – plafond – isolation

- Entreprise SIONNEAU : 12 803,83 € HT (abattement sur le devis initial + étude préalable) – 15 303,38 € TTC

Lot n° 4 – électricité

- Entreprise MENAGE : 5 372,34 € - 6 425,32 € TTC

Lot n° 5 – chauffage

- Entreprise CHABAULT : 1 797,50 € - 2 149,81 € TTC

Lot n° 6 – peinture

- Entreprise HAUDRY PROUST : 6 032,90 € - 7 215,35 € TTC

2. TRAVAUX LOGEMENT SOCIAL 2 RUE DU PAVOT

Le Maître d'œuvre du PACT en charge des travaux de réhabilitation du logement 2 rue du Pavot a analysé les devis présentés à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 1^{er} août 2013. Le conseil est invité à valider le choix des entreprises.

L'analyse des offres donne :

Lot n° 1 – Menuiseries

- Entreprise FG HABITAT Menuiserie – Fermeture : 7 932,27 € HT
- Entreprise SOGUEBOIS : 4 947,42 € HT

Lot n° 2 – électricité

- Sarl RÉMY & LEBERT : 2 539,40 € HT
- Entreprise GO ELEC : 2 630,00 € HT

Lot n° 3 – chauffage - plomberie

- Entreprise CHABAULT : 307,50 € HT

Lot n° 4 – peinture

- Entreprise HAUDRY PROUST : 8 788,80 € HT
- Entreprise ART & BOUILL' : 13 250,00 € HT

Le conseil Municipal, après avoir étudié les dossiers et les conclusions de la commission d'appel d'offres, et entendu le rapport de Madame le Maire, décide à l'unanimité des membres présents de confier les travaux de rénovation du logement social 2 rue du Pavot aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 – Menuiseries

- Entreprise SOGUEBOIS : 4 947,42 € HT

Lot n° 2 – électricité

- Entreprise GO ELEC : 2 630,00 € HT

Lot n° 3 – chauffage - plomberie

- Entreprise CHABAULT : 307,50 € HT

Lot n° 4 – peinture

- Entreprise HAUDRY PROUST : 8 788,80 € HT

3. RENOUELEMENT PHOTOCOPIEUR MAIRIE

Le photocopieur de la mairie, actuellement en leasing pour 5 ans doit être renouvelé dans le cadre de ce leasing en cours. Madame le maire invite le conseil à étudier la nouvelle proposition de l'entreprise Toshiba pour un photocopieur plus performant qui permettrait un coût de fonctionnement moins élevé.

Madame le Maire présente les résultats de ses négociations et propose au Conseil Municipal la location d'un photocopieur couleur CANON E-studio 2050 C aux conditions suivantes :

- Location E-studio 2050 C sur 21 trimestres : 522 € /trimestre
- Contrat entretien copie noir : 0,0075 € - couleur : 0,06 €
- Maintenance connexion (impression/scan/fax) : 50 € / trimestre

Sachant que les coûts globaux de reproduction seraient diminués à utilisation égale par rapport à la situation actuelle ainsi que la maintenance connexion (impression/scan/fax)

Entendu le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de souscrire un nouveau contrat avec TOSHIBA aux conditions suivantes :

- Location E-studio 2050 C sur 21 trimestres : 522 € /trimestre
- Contrat entretien copie noir : 0,0075 € - couleur : 0,06 €
- Maintenance connexion (impression/scan/fax) : 50 € / trimestre
- Formation 1/2 journée pour 5 personnes : 200 € HT

4. EXTENSION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE à la PICARDIÈRE

Madame le Maire expose que cette extension fait suite à celles précédentes et que cette extension

est réalisée par le VIEIL avec une subvention de 70 %. L'extension de 36 mètres, en souterrain sera facturée à la commune à 1 080 €.

Le conseil, après étude du dossier, accepte la proposition d'extension.

5. CURAGE DES BOUES DE LA LAGUNE ROUTE DE SANTENAY POUR L'ANNÉE 2014

Madame le Maire informe le conseil des ses démarches pour obtenir des devis afin de procéder au curage de la lagune. Les boues font l'objet d'un plan d'épandage réglementé. Ce curage doit avoir lieu tous les 5-10 ans, le dernier datant de 20005.

Un premier devis a été réalisé par la société SAFÈGE et d'autres devis ont été demandés.

6. PRÉPARATION DE LA RENTRÉE

Madame le Maire précise qu'au dernier conseil il a été convenu de l'achat de 5 bancs pour l'école afin de remplacer ceux existants qui sont en très mauvais état. Cet achat n'ayant pas été prévu au budget 2013, il est nécessaire de délibéré.

Achat de mobilier école

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'achat de cinq banquettes scolaires et d'une poubelle pour la rentrée scolaire 2013.

L'achat de ce mobilier d'un montant de 673,28 € n'avait pas été prévu au budget 2013. Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'inscription de cette dépense.

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire l'achat du mobilier école en investissement pour un montant de 673,28 € au budget 2013 et vote la décision modificative du budget suivante :

Section	compte	libellé	montant
Investissement	21568-52	Mise aux normes SDIS et Bouche Incendie	-700,00 €
Investissement	2188-58	Mobilier école	+700,00 €

Tableaux numériques

Lors du précédent conseil, il avait été décidé d'acheter un deuxième tableau numérique à la rentrée, puis un troisième durant l'année 2014 afin d'équiper toutes les classes. Cet achat était possible à la rentrée 2013 grâce à l'action des parents d'élèves qui se sont mobilisés pour financer ce tableau.

Madame le Maire ayant obtenu de la réserve parlementaire de la part de Monsieur GERMAIN, sénateur d'Indre et Loire, le deuxième tableau numérique n'a pu être installé à la rentrée, la dépense ne pouvant effectivement être engagée sans l'aval du Ministère. Par contre, grâce à cette subvention et à l'aide des parents d'élèves les 2^{ème} et 3^{ème} tableaux numériques seront installés dès que cette réponse sera parvenue (à la Toussaint).

7. QUESTIONS DIVERSES

• Achat d'une grange

Madame le Maire fait état d'une proposition faite à la mairie concernant l'achat d'une grange. Le conseil émet un avis favorable mais attend le prix estimé et proposé.

• Stage à la chaux

Le stage permettant de rénover les murs anciens de façon traditionnelle, organisé par le Pays Loire Touraine, aura lieu le samedi 28 septembre.

- **Plan local de l'habitat de la communauté de communes**

Madame le Maire présente la démarche du cabinet d'étude qui réalise le PLH.

- Phase 1 : diagnostic
- Phase 2 : document d'orientations
- Phase 3 : programme d'actions territorialisé

Et invite les conseillers à prendre connaissance des documents

- **Virades de l'espoir**

Plusieurs actions sont menées dans le castelrenaudais afin d'aider les enfants atteints de mucoviscidose. Dame-Marie-les-Bois sera un des lieux de ces actions. La randonnée pédestre sera suivie d'un pot de l'amitié et d'un lâcher de ballons.

- **Paris Tours**

La célèbre course passera par Dame-Marie-les-Bois route de Santenay. rue de Blémars, rue des charmes, route de Fleuray le 13 octobre 2013. Les horaires seront affichés à la mairie et au café.

Les fossés de la commune seront fauchés dès septembre par l'entreprise DAGUET

Microsoft arrêtant le support de son système d'exploitation Windows XP PRO d'ici le mois d'avril et la mairie étant équipé de celui-ci, il sera nécessaire de renouveler le système informatique en fin d'année ou en début d'année prochaine.

La séance est levée.

Le prochain conseil est fixé au 3 octobre 2013.

A Dame-Marie-les-Bois, le 9 septembre 2013

Madame le Maire
Anne-Marie VIAUD